

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le 15 JUIL. 2014

Note

à

Madame la Directrice des affaires maritimes

S/C de Monsieur le Directeur général des
infrastructures, des transports et de la mer

Nos réf. : D14001982

Vos réf. : lettre GM4-52 du 19/05/2014

Affaire suivie par : Bernadette MARIN

Bernadette.Marin@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 68 46 – **Fax** : 01 40 81 65 13

Objet : mise en œuvre d'une prime d'intéressement à la performance collective à l'ENIM

Par lettre visée en référence, vous avez appelé mon attention sur la demande de l'ENIM de mettre en place au sein de l'établissement une prime d'intéressement à la performance collective instituée par le décret n°2011-1038 du 29 août 2011.

Vous me précisez, d'une part, que les ministères de tutelle, affaires sociales et santé, budget, ont accepté la demande de l'ENIM dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2013-2015, et d'autre part, que les organisations syndicales ont saisi le président du conseil d'administration de l'ENIM afin que cette prime soit mise en œuvre rapidement.

Je vous informe de mon accord pour proposer au guichet unique d'instruire les projets de textes prévus par le décret du 29/08/11 précité pour mettre en place cette prime à l'ENIM.

Je vous précise, par ailleurs, que ces projets de texte doivent être soumis à l'avis du comité technique de l'établissement.

Le Secrétaire général

Vincent MAZAURIC

Copie : ENIM